



IDES

INSTITUT DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

25 ans d'économie sociale



INSTITUT DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE
25 ANS D'ÉCONOMIE SOCIALE

Avant-propos



François SOULAGE
Président de l'IDES
Président de la holding ESFIN SA
1992 - 2008

25 ans d'action en faveur du développement de l'économie sociale : l'histoire de l'IDES se confond avec celle de l'économie sociale en France et en Europe ; dans ses succès comme dans ses difficultés.

C'est cette histoire qui est relatée ici, pour éclairer l'avenir de ce secteur essentiel de l'activité économique et sociale de notre pays.

Le lecteur découvrira au fil des pages un quart de siècle d'actions, d'expériences, d'initiatives, de réussites, mais aussi de difficultés... Ainsi que des pistes de réflexion importantes pour l'avenir.

L'histoire de l'IDES dessine les grandes lignes de ce que pourrait être son avenir et plus généralement celui de l'économie sociale.

Les leçons que nous tirons sont en effet les suivantes. L'économie sociale est désormais reconnue dans la quasi-totalité de l'Europe sous des formes juridiques qui peuvent différer d'un pays à l'autre. Mais partout se retrouvent deux caractéristiques fondamentales : la première est de privilégier la production de biens et de services sur la rentabilité du capital ; la seconde est de conserver un esprit

non lucratif. Sur ces bases, la prise de conscience est là avec la montée en puissance depuis 25 ans de structures représentatives et de prises de position de plus en plus précises des autorités françaises et européennes sur l'intérêt que représente l'économie sociale, notamment dans l'optique de Lisbonne. Cependant les mesures inscrites dans la législation européenne qui permettent de conforter cette orientation restent peu nombreuses. Le débat sur les services d'intérêt général et les services sociaux d'intérêt général qui intéressent au premier chef l'économie sociale montre combien il est difficile à 27 pays de cultures différentes - dont beaucoup sont inspirés par les thèses ultra-libérales anglo-saxonnes - de trouver un accord. Il est vrai aussi que l'économie sociale souffre, dans les pays de l'élargissement, d'une image dégradée par l'utilisation au cours des années d'après-guerre du terme coopérative pour des entreprises à fondement étatique.

Reconnaissance européenne

La création de SOFICATRA puis, plus récemment, de COOPEST et de SICOOP en Catalogne montrent en tout cas que

l'économie sociale a la capacité de se développer dans toute l'Europe.

Pour faire progresser l'idée d'économie sociale dans l'Union, une nouvelle Conférence Européenne de l'Économie Sociale a été organisée par la Présidence Française de l'Union Européenne. Opportunité d'affirmer dans une économie qui se financiarise de plus en plus qu'il n'y a pas que la logique du profit qui pousse les hommes à se mettre en mouvement.

L'IDES, à son modeste niveau et par le nom qu'il porte, démontre aussi que les différentes familles qui composent l'économie sociale adhèrent à une même philosophie et que cette dernière sait allier l'économique et le social, le capital et l'homme, bref, qu'elle sait répondre aux besoins des populations. Mais la bataille pour faire reconnaître l'économie sociale comme une alternative n'est pas gagnée. Les forces politiques à l'œuvre aujourd'hui en Europe tiennent trop souvent pour acquis, malheureusement, qu'une économie de marché pluraliste ne fonctionne qu'avec le seul modèle de l'entreprise de capital. Or, une économie de marché vraiment pluraliste devrait permettre la coexistence de différents modes d'entre-

prendre. Il y a quelques années, il aurait été question de chercher un subtil équilibre entre entreprises publiques et entreprises privées. Il est clair qu'aujourd'hui c'est entre les entreprises de l'économie sociale et les sociétés de capitaux que la question se pose.

Nouvelle donne, crise financière

Il n'est pas exclu de penser qu'après la grande crise financière de la fin de l'année 2007 et de 2008 qui a vu exploser des bulles financières on se soit rendu compte que la recherche du profit à tout prix avait comme conséquence certes l'enrichissement de grands patrons, de spéculateurs, de "trakers" et autres titulaires de stock-options... mais que l'économie réelle n'en tirait pas nécessairement les bénéfices attendus. On s'intéresse à nouveau à la participation des salariés, à l'intéressement, au rachat d'entreprises par les salariés, à la question de la mixité des modes de propriété. Tout ceci s'inscrit positivement dans la recherche d'une nouvelle façon d'entreprendre. L'économie sociale peut inspirer cette évolution. Pour cela elle doit indiscutablement resserrer les rangs

autour de projets plus clairement exprimés que ceux qui sont aujourd'hui à l'œuvre en Europe.

L'IDES a sans doute un rôle plus important à jouer en France et en Europe à l'avenir car les besoins en fonds propres ne cessent de se développer. Il lui faut trouver de nouveaux alliés et mobiliser directement ou indirectement des nouveaux capitaux.

Mais, pour réussir, il est nécessaire que les entreprises de l'économie sociale reconnaissent pleinement l'utilité des capitaux propres et la nécessité de les rémunérer correctement. On ne peut en effet se contenter de dénoncer les méfaits d'une économie financiarisée.

Il faut proposer des alternatives. L'économie sociale doit inscrire son avenir dans la recherche d'entreprises économiquement et socialement performantes, dont l'originalité est d'utiliser autrement les résultats financiers de leur exploitation.

C'est le challenge relevé par l'IDES depuis 25 ans et que mes successeurs sauront poursuivre et c'est avec confiance que je passe le témoin à Hugues Sibille.

Sommaire

Avant-propos de François Soulage	4-5	L'IDES avec ESFIN, 25 ans d'innovation au service de l'économie sociale	31 à 42
Sommaire	6	Initiatives multiples et soutien des projets innovants	32 à 36
L'économie sociale une autre manière d'entreprendre	7 à 12	<ul style="list-style-type: none">Soutenir la création d'entreprises d'insertion	32
Principes et poids économiques	8-9	<ul style="list-style-type: none">Développer les services de proximité	33 à 35
Évolution en France : les grandes dates	10-11	<ul style="list-style-type: none">Développer le commerce équitable	36-37
La charte de l'économie sociale	12	<ul style="list-style-type: none">Développer la SCIC	38-39
Avènement d'un acteur financier de l'économie sociale : l'IDES	13 à 19	<ul style="list-style-type: none">Financer des Unions d'Economie sociale (UES)	40
Naissance de l'IDES	14	<ul style="list-style-type: none">Encourager le financement des entreprises solidaires par l'épargne salariale	40
Les missions	15	<ul style="list-style-type: none">Aider à la modernisation des maisons de retraite	41
De l'IDES à la Holding ESFIN SA	16-17	<ul style="list-style-type: none">Constituer des groupes d'économie sociale	41-42
Capital et participations de la Holding et des filiales	18-19	L'IDES à l'international	43 à 48
Focus sur l'IDES, partenaire financier des entreprises de l'économie sociale	21 à 29	Les grandes dates de l'économie sociale en Europe	44
L'IDES en action	22	Une idée qui gagne du terrain : SOFICATRA, COOPEST, SICOOP (IDES catalan), SCEE	45 à 48
<ul style="list-style-type: none">Le capital et la gouvernance	23	Analyses, perspectives d'avenir	49 à 52
<ul style="list-style-type: none">Les instruments financiers	24	Présence de l'IDES dans les organismes nationaux et internationaux	53
<ul style="list-style-type: none">Une force de proposition	25	Lexique acronymes	54-55
Les interventions de l'IDES	26		
<ul style="list-style-type: none">Analyse des investissements	26 à 29		



L'ÉCONOMIE SOCIALE, UNE AUTRE MANIÈRE D'ENTREPRENDRE



L'économie sociale : principes et poids économique
Évolution de l'économie sociale en France
La charte de l'économie sociale

L'économie sociale

Priorité à l'homme et non au capital

L'idée de l'économie sociale n'est pas une idée neuve : dès le XIX^e siècle, de nombreux courants de pensée commentent la théorisation d'un système alternatif d'action économique. Chrétiens, libéraux, socialistes, patronat social et syndicalisme se rejoignent sur la nécessité de créer un modèle au service de l'homme, comblant les carences du système économique et les insuffisances de l'action publique. Le socle commun de principes évoqué plus haut est l'émanation de la rencontre de ces différents courants de pensée. Très clairement, le tissu d'entreprises de l'économie sociale constitue une alternative dans le sens où il est centré sur l'homme et ses besoins, et non sur le capital et sa rémunération.

De plus, l'économie sociale révèle aujourd'hui une facette longtemps passée inaperçue mais qui prend, en ces temps de mondialisation débridée une grande importance. Non opérables, donc non délocalisables, les entreprises de l'économie sociale sont ancrées dans leurs territoires dont elles favorisent durablement le développement.

Trois grandes familles en France

Les entreprises de l'économie sociale se répartissent entre trois grandes familles qui ont toujours su faire preuve d'initiative et d'innovation.

Les coopératives associent les moyens et les hommes dans une gestion commune des richesses et des ressources. Elles sont particulièrement actives dans l'agriculture, la banque, et la distribution.

Les mutuelles, animées par une philosophie de solidarité, interviennent principalement dans le secteur de l'assurance. Leur offre en matière de protection santé complémentaire et d'assurance des biens et des personnes occupe une place essentielle en France ; l'offre de soins a vocation d'exemplarité et se développe dans le service aux personnes.

Les associations sont beaucoup plus variées et multiples dans leurs objectifs. Elles agissent au quotidien pour apporter des solutions à de nombreux et divers besoins de société. Leurs champs d'action vont du secteur sanitaire et social (hôpitaux, aide à domicile, aide sociale) au tourisme social en passant par la culture, le sport, la formation, l'insertion...

Principes et poids économique

Des principes communs

Quelle que soit leur forme, coopérative, mutuelle, association ou fondation, toutes ces entreprises ont un socle de principes commun.

Liberté d'adhésion : l'adhésion à une entreprise de l'économie sociale est pleinement volontaire.

Non lucrativité individuelle : les bénéfices dégagés par l'entreprise sont réinvestis dans l'entreprise. Il n'y a pas de recherche de profits personnels. Mieux, le patrimoine qu'elle constitue au fil de ses bénéfices est, dans une vraie logique de développement durable, une assurance sur l'avenir.

Solidarité : les membres de l'entreprise ont un objectif commun. Pour l'atteindre, ils mutualisent leurs ressources.

Démocratie : quelle que soit l'importance d'une entreprise, le principe "une personne, une voix" demeure.

Indépendance vis-à-vis de pouvoirs publics : dans une entreprise d'économie sociale, le pouvoir de décision appartient à l'ensemble de ses membres. Aucun organisme extérieur, même public, ne peut en prendre le contrôle.

L'intérêt collectif avant l'intérêt particulier : la finalité d'une entreprise de l'économie sociale est de faire vivre avec désintéressement l'idée qui a présidé à sa création.

Un poids économique majeur

L'économie sociale en France représente plus de deux millions de salariés travaillant dans 800 000 entreprises du secteur. À elles seules, celles-ci créent plus de 10% du Produit Intérieur Brut. Elles sont très présentes dans de nombreux domaines d'activité : en parts de marché, elles totalisent 90% des services à la personne, 60% des complémentaires santé, 60% des dépôts bancaires, 53% des assurances automobiles, 30% de l'agroalimentaire, 25% de la distribution.

Cette importance au niveau national n'est pas une particularité française.

En Europe, l'économie sociale génère 5% du PIB et de l'emploi. Elle détient 50% de parts de marché dans l'agriculture, 30% dans l'assurance, ... Un européen sur trois est adhérent d'une entreprise de l'économie sociale (205 millions de personnes).

À l'échelle mondiale, les 300 principales coopératives et mutuelles cumulaient en 2004 un chiffre d'affaires de 963 milliards de dollars (755 milliards d'euros), à rapprocher pour comparaison au PNB 2004 du Canada : 979 milliards de dollars.

Évolution de l'économie sociale en France,

Une histoire qui s'accélère

Si dans la première moitié du XX^e siècle, coopératives, mutuelles et associations se multiplient, il faut attendre les années 1970 pour que l'économie sociale acquière une dimension politique. Le mouvement est initié avec la création en 1970 du Comité National de Liaison des Activités Mutualistes, Coopératives et Associatives (CNLAMCA) pour une réflexion commune.

Les travaux de Lucien Pfeiffer forment alors une base de travail précieuse.

En 1981, un acte fondateur va sceller la reconnaissance de l'économie sociale : le gouvernement de Pierre Mauroy, à l'initiative de Michel Rocard, crée par décret la Délégation à l'Économie Sociale. Par son action réunissant les acteurs concernés de la société civile et les représentants de l'Etat, elle crée les outils législatifs nécessaires au développement de l'économie sociale. Celle-ci a enfin une reconnaissance officielle.

Cette longue chronologie montre l'inexorable intégration de l'économie sociale dans les dispositifs économiques et financiers de droit commun et dans les lieux d'élaboration collective de politiques publiques.

La création du Conseil Supérieur de l'Économie Sociale, chargé de la rencontre et de la concertation entre les pouvoirs publics et des différents acteurs de l'économie sociale, en est l'illustration la plus récente.

les grandes dates

- 10/09/47** Loi créant le statut général de la coopération complétée et actualisée en 1992.
- 1970** Création du CNLAMCA réunissant mutuelles, coopératives et associations.
- 1980** Charte de l'économie sociale établie par les trois familles de l'économie sociale.
- 15/12/81** Décret portant création de la Délégation Interministérielle à l'Économie Sociale.
- 1981** Création d'un groupe " économie sociale " au Parlement.
- 1982** Création de l'ADDES - Association pour le Développement de la Documentation scientifique et statistique sur l'Économie Sociale en France et en Europe.
- 3/01/83** Loi portant création du titre participatif.
- 1983** Création auprès du Premier ministre du CNVA, instance de consultation et de proposition sur l'ensemble de la vie associative.
- 1983** Création de l'IDES - Institut pour le Développement de l'Économie Sociale.
- 20/07/83** Loi relative au développement de certaines activités d'économie sociale, créant un statut pour les coopératives artisanales, maritimes, de transports, d'HLM et les Unions d'économie sociale.
- 1984** Création du CJDES.
- 11/07/85** Loi portant création du titre associatif.
- 17/08/87** Loi portant sur la création du certificat coopératif d'investissement, valeur mobilière sans droit de vote.
- 1988** Création de France Active sous l'égide de la Fondation de France, par la Caisse des Dépôts, le Crédit Coopératif, la Fondation de la Macif, l'Agence pour la Création d'Entreprise.
- 1989** À l'initiative de la présidence française de l'UE, première conférence européenne de l'économie sociale.
- 3/01/91** Loi sur le statut des coopératives agricoles.
- 1991** Création de la Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA).
- 1991** Création de la Conférence nationale des Chambres Régionales de l'Économie Sociale (CRES).
- 13/07/92** Loi de modernisation des entreprises coopératives, regroupant dans un texte unique l'organisation et l'administration des coopératives et créant de nouveaux instruments financiers et ouvrant partiellement le capital à des investisseurs extérieurs.
- 1999** Premières Assises de la Vie Associative en France. Et signature de la charte d'engagement réciproque entre l'Etat et le mouvement associatif (CPCA).
- 2000** Création d'un Secrétariat d'État à l'Économie Sociale.
- 2001** Transformation du CNLAMCA en Conseil des Entreprises employeurs et Groupement de l'Économie Sociale (CEGES).
- 21/07/01** Loi instaurant la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) confirmée par le décret du 21/02/2002.
- 2002** Création de l'Agence de Valorisation des Initiatives Socio-Économiques (AVISE).
- 2003** Bilan sociétal d'entreprise élaboré par le CJDES qui ajoute aux critères usuels d'efficacité économiques des critères inspirés des valeurs de l'économie sociale.
- 2005** Création de SOFINEI par l'IDES, le Crédit Coopératif et le Comité National des Entreprises d'Insertion.
- 2006** Création du Conseil Supérieur de l'Économie Sociale.
- 2008** Transposition en droit français du statut de SCE.

La charte de l'économie sociale : un texte de référence

En 1980, les membres du CNLAMCA prennent date en élaborant un texte fondateur. Celui-ci fait la synthèse des valeurs et principes qui distinguent les entreprises de l'économie sociale des autres. C'est la charte de l'économie sociale. Elle devient la référence de l'ensemble des personnes et organisations qui veulent inventer une nouvelle façon de faire de l'économie.

Actualisée en 1995, elle inspirera en 2001 un document européen faisant office de Charte européenne de l'économie sociale.

L'humanité en cette fin de siècle affronte une crise de civilisation fondamentale. Celle-ci touche tous les aspects de la vie : les structures économiques et sociales, la cité, la vie politique et culturelle, l'homme lui-même.

Forts de ce constat, les mouvements coopératifs, mutualistes et associatifs proclament leur attachement aux principes fondamentaux qui constituent la Charte de l'économie sociale.

Ils ont la volonté dans leur action quotidienne de favoriser la conciliation harmonieuse de la rigueur économique et de l'audace sociale.

Pour ce faire, les organismes coopératifs, mutualistes et associatifs rassemblent les hommes respon-

sables et s'efforcent d'introduire ainsi un nouveau type de rapports dans les relations humaines fondé sur les notions de dignité, de liberté et de solidarité.

Article 1 : Les entreprises de l'économie sociale fonctionnent de manière démocratique, elles sont constituées de sociétaires solidaires et égaux en devoirs et en droits.

Article 2 : Les sociétaires, consommateurs ou producteurs membres des entreprises de l'économie sociale, s'engagent librement suivant les formes d'action choisies (coopératives, mutualistes ou associatives), à prendre les responsabilités qui leur incombent en tant que membres à part entière des dites entreprises.

Article 3 : Tous les sociétaires étant au même titre propriétaires des moyens de production, les entreprises de l'économie sociale s'efforcent de créer, dans les relations sociales internes, des liens nouveaux par une action permanente de formation et d'information dans la confiance réciproque et la considération.

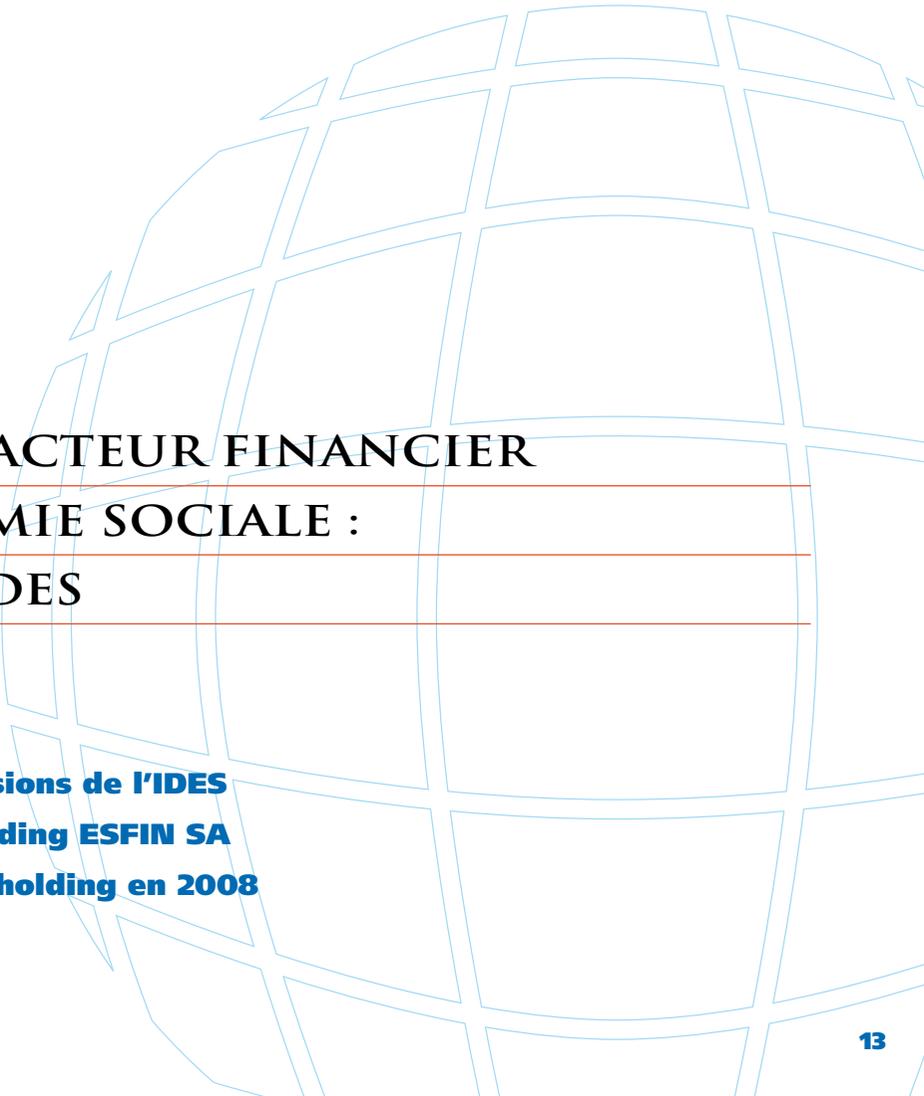
Article 4 : Les entreprises de l'économie sociale revendiquent l'égalité des chances pour chacune d'elles et affirment leur droit au développement dans le respect de leur totale liberté d'action.

Article 5 : Les entreprises de l'économie sociale se situent dans le cadre d'un régime particulier d'appropriation, de distribution

ou de répartition des gains. Les excédents d'exercices ne peuvent être utilisés que pour leur croissance et pour rendre un meilleur service aux sociétaires qui en assurent seuls le contrôle.

Article 6 : Les entreprises de l'économie sociale s'efforcent par la promotion de la recherche et l'expérimentation permanente dans tous les domaines de l'activité humaine de participer au développement harmonieux de la société dans une perspective de promotion individuelle et collective.

Article 7 : Les entreprises de l'économie sociale proclament que leur finalité est le service de l'homme.



AVÈNEMENT D'UN ACTEUR FINANCIER
DE L'ÉCONOMIE SOCIALE :
L'IDES



Naissance et missions de l'IDES
De l'IDES à la holding ESFIN SA
Les entités de la holding en 2008

Naissance de l'IDES

Une volonté politique

À partir de 1980, l'économie sociale se structure. Si dans les faits elle existe en un foisonnement de coopératives, mutuelles et associations, elle gagne alors une reconnaissance officielle et la volonté du politique de l'aider à se renforcer, voire à intervenir dans des secteurs où l'État est insuffisamment présent. Pour cela, les pouvoirs publics créent un instrument financier et une institution : le titre participatif et l'IDES.

Un instrument spécifique

La loi du 3 janvier 1983 institue le titre participatif. Cet outil financier, émis par les groupements de personnes (coopératives, mutuelles) a pour objet de faciliter leur financement par des investisseurs extérieurs sans que soient remis en question leurs statuts et finalités. Ces entreprises peuvent ainsi accroître leurs fonds propres afin de mener leurs missions dans les meilleures conditions, sans se mettre en situation de dépendance vis-à-vis de leurs investisseurs.

Une institution particulière

Le 10 mars 1983, l'Institut de Développement de l'Économie Sociale (IDES) est créé. L'objectif est d'en faire une société d'investissement pour le développement de l'économie sociale. Il utilise le titre participatif pour apporter des fonds propres dans les entreprises de l'économie sociale. Un tour de table réunissant l'État, les banques de l'économie sociale, les grandes mutuelles et fédérations coopératives a doté l'IDES d'un capital initial de plus de huit millions d'euros.

En investissant dans le capital de l'IDES, les institutionnels de l'économie sociale (mutuelles et banques coopératives) utilisent une partie de leurs réserves financières pour financer, indirectement, d'autres entreprises d'économie sociale. Cela permet à ce secteur de se développer dans des conditions normales, alors que du fait de leur statut, elles peuvent difficilement faire appel au marché financier.

L'IDES est ainsi la société de capital-risque dont l'économie sociale avait besoin. L'État, en soutenant sa création a montré à l'époque son attachement au développement " d'une autre manière d'entreprendre ".

Les missions

L'IDES, statutairement, a reçu à l'origine trois missions financières...

Renforcer les entreprises de l'économie sociale

En leur apportant des fonds propres, à elles ou à leurs filiales, sous forme de titres participatifs ou d'obligations convertibles en actions.

Développer le secteur

En remplissant, à la demande de l'État, diverses missions d'intérêt public propres à favoriser le développement du secteur de l'économie sociale et à ouvrir de nouveaux marchés à ses entreprises (création de Qualidom, Chèque Domicile, SOFINEI, travail d'élaboration législative, UES, SCIC, lois de 1985 et 1992, loi TEPA en 2007...).

Garantir des prêts

En gérant le Fonds de Garantie de l'Économie Sociale qui garantit les prêts participatifs que font les établissements financiers spécialisés aux entreprises de l'économie sociale. Ce fonds sera supprimé en 1986. De 1989 à 2002, l'IDES

s'est vu confier par l'État trois autres fonds de garantie dans le domaine de la création et du développement d'entreprises pour des publics en insertion (FGIE) ou pour la création d'entreprises par les femmes (FGIF) ou encore pour le développement des ateliers protégés (FGAP).

... Et plus largement, accompagner le développement de l'économie sociale

L'IDES, sous l'impulsion dynamique de ses dirigeants, contribue à élargir le champ social de ses interventions. Avec une stratégie d'ouverture nationale et internationale, il joue un rôle de défricheur de nouveaux domaines d'action innovante. Depuis sa création, il accompagne et soutient l'émergence de nouvelles initiatives pour satisfaire l'évolution des besoins de la société, ainsi par exemple avec le chèque domicile.

L'IDES prend la forme juridique d'une Société anonyme. **C'est la première société de capital-risque dédiée aux entreprises de l'économie sociale.**

De l'IDES à la holding ESFIN SA

Augmenter la voilure

Les actions de l'IDES en faveur de l'économie sociale durant ses premières années d'exercice ouvrent de larges perspectives de développement. Les mutuelles, la Confédération Générale des SCOP et la Caisse Centrale de Crédit Coopératif décident d'intensifier et de diversifier ces actions. À cet effet, elles créent en 1990 la holding ESFIN SA, constituant ainsi le Groupe ESFIN-IDES.

Elles apportent à la holding leurs actions IDES, transformant ce dernier en filiale.

D'autres entités sont créées avec pour certaines un champ d'action précis dans l'économie sociale.

La holding ESFIN SA constitue un véritable réseau de sociétés de financement en fonds propres. Elle est présidée depuis le 13 novembre 2008 par Hugues SIBILLE.

ESFIN GESTION

À côté de la holding, une société de gestion pour compte de tiers, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers a été créée en 1990 pour assurer la gestion des participations pour le compte de l'IDES et de ESFIN PARTICIPATIONS.

Les filiales de la holding ESFIN SA en 2008

IDES (1983)

Société de capital-risque dédiée aux entreprises de l'économie sociale (coopératives, mutuelles, associations...) qui elle-même a 2 filiales :

- COOPEST (2005)

Société d'investissement de l'économie sociale en Europe Centrale et de l'Est.

- SOFINEI (2005)

Société coopérative de financement des entreprises d'insertion agréées "Entreprise Solidaire". Elle permet de donner aux entreprises d'insertion des moyens pour leur consolidation et leur développement.

ESFIN PARTICIPATIONS (1990)

Société d'investissement de capital-risque dédiée aux PME non cotées.

SPOT (1988)

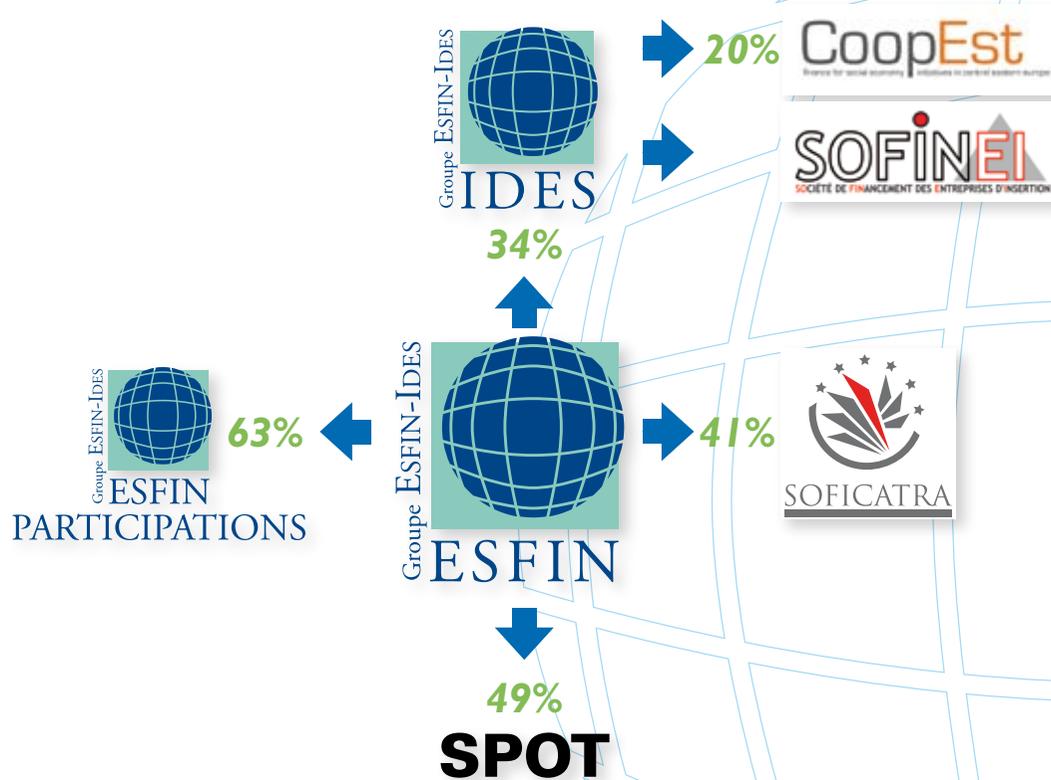
Société de financement spécialisée dans la création de nouvelles coopératives de production. SPOT cofinance certains projets avec l'IDES.

SOFCATRA (1993)

Société européenne (SA de droit belge) basée à Bruxelles, création commune d'investisseurs italiens, belges, portugais, espagnols et français. Elle finance le développement de toute entreprise coopérative ou participative ayant des projets de développement à l'échelle européenne.

L'ensemble de ces entités constitue le Groupe ESFIN-IDES

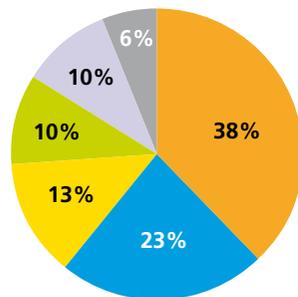
Les participations financières du Groupe ESFIN-IDES



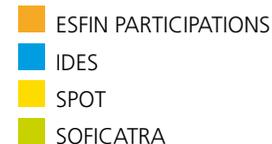
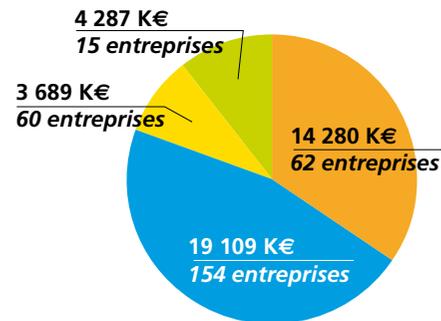
La holding détient aussi une participation dans la **SCR régionale Ile-de-France Capital** et depuis juin 2008 dans **SICOOP**, la société d'investissement pour les coopératives en Catalogne.

Capital et participations de la holding ESFIN SA

**Capital de la holding ESFIN SA
en 2008 : 38 280 000 €**

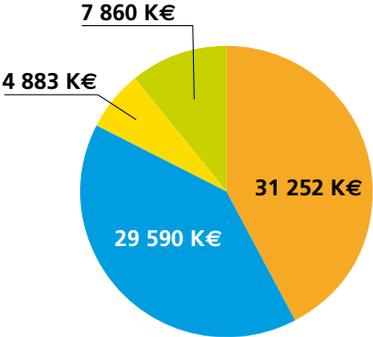


**Participations détenues dans les entreprises
au 31/12/2007 par les différentes filiales
Montant en K€ et nombre d'entreprises**



Total des participations détenues dans les entreprises : 41 355 K€
 Total des entreprises concernées par les interventions du Groupe ESFIN SA : 291
En 25 ans, le Groupe ESFIN SA a investi 100 700 K€ dans 545 entreprises

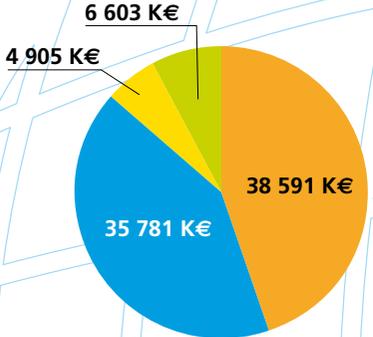
Capital des filiales de la holding ESFIN SA



- ESFIN PARTICIPATIONS
- IDES
- SPOT
- SOFICATRA

Total capitaux investis dans les filiales : 73 585 K€

Situation nette des filiales de la holding ESFIN SA



- ESFIN PARTICIPATIONS
- IDES
- SPOT
- SOFICATRA

Total des capitaux disponibles dans les filiales : 85 880 K€



FOCUS SUR L'IDES
PARTENAIRE FINANCIER
DES ENTREPRISES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE



L'IDES en action
Les interventions de l'IDES

L'IDES en action

L'IDES : unique en son genre

L'IDES est une société de capital-risque qui investit des sommes importantes dans les entreprises de l'économie sociale sur le long terme. Ses apports en fonds propres et quasi-fonds propres s'échelonnent entre 80 000 et 1 200 000 €. Quand les investisseurs recherchent généralement les meilleures et les plus rapides rémunérations pour leurs investissements, l'IDES cherche avant tout à soutenir les entreprises de l'économie sociale dans leurs besoins de financement, en respectant leur mode de gestion et les principes qui les animent. L'IDES est la seule société de capital-risque spécialisée dans la souscription de titres participatifs.

Le capital de l'IDES

À sa création l'IDES est doté d'un capital initial de 52 771 000 F soit 8 045 000 €. L'État y participe à hauteur de 28%, le Crédit Coopératif de 19%, les Banques Populaires de 9,47%, la Caisse Centrale de Crédit Mutuel de 9,47%, la MACIF et la MAIF chacune de 9,47%, la MAAF et la MATMUT chacune pour 3,78%, la Banque Centrale des Coopératives et Mutuelles de 1,89%... D'autres contributeurs apportent 1,39%.

Évolution du capital

L'évolution du capital de l'IDES de 1983 à nos jours est marquée par des augmentations successives.

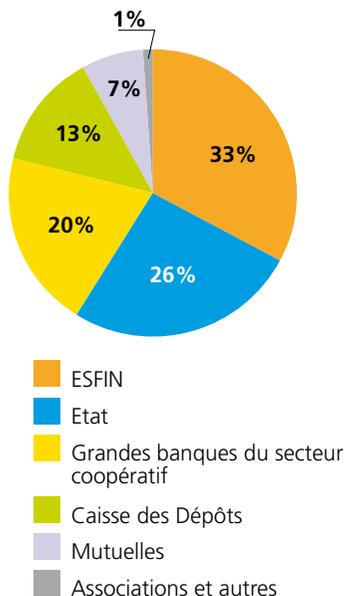
Il est de 97 000 000 F en 1987, soit 14 700 000 €, avec l'entrée de la Caisse des Dépôts et du Centre National des Caisses d'Épargne et de Prévoyance.

En 1990, les participations de MACIF, MAAF, MATMUT, MAIF, Mutualité Française, CG-SCOP et Crédit Coopératif sont regroupées au sein d'ESFIN, la holding nouvellement créée.

En 2002, avec 29 590 000 € le capital de l'IDES est quasiment doublé par l'entrée en direct du Crédit Coopératif et l'augmentation des participations de l'État, de la Caisse des Dépôts, des Caisses d'Épargne, du Crédit Mutuel, de la GMF et d'ESFIN.

En 2008, le capital est de 29 590 000 €.

Répartition du capital en 2008



Montant du capital : 29 590 000 €

La gouvernance de l'IDES

Le Conseil d'administration de l'IDES comprend 15 administrateurs, 5 censeurs, 2 commissaires aux comptes titulaires et 2 suppléants.

Les administrateurs

Hugues Sibille, Président / L'État au titre du Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi / Direction du trésor du Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie / Caisse des Dépôts / ESFIN / Crédit Coopératif / Caisse Centrale du Crédit Mutuel / Confédération Générale des Scop / Natexis Private Equity / U.N.I.O.P.S.S. / Confédération de la Coopération de la Mutualité du Crédit Maritime / Fédération Nationale de la Mutualité Française / Caisse Nationale des Caisses d'Épargne.

Le Comité d'investissement

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie / Direction du Trésor / DGEFP / Caisse des Dépôts / SIFA / CNCE / ESFIN / MAIF / MATMUT / MACIF / le président de l'IDES.

ESFIN GESTION

Il assure l'analyse des dossiers de financement qu'il présente au Comité d'investissement, la gestion des participations de l'IDES et d'ESFIN PARTICIPATIONS et le suivi des entreprises.

Les instruments de l'IDES

Depuis 25 ans, l'IDES utilise un ensemble d'outils financiers adaptés pour financer les entreprises de l'économie sociale

Le titre participatif

Le titre participatif est l'instrument privilégié de l'IDES. Il permet de doter les groupements de personnes (coopératives, mutuelles, institutions de prévoyance) en fonds propres, afin de leur donner les capacités financières nécessaires pour mener à bien leurs missions. Ce titre, émis par les entreprises de l'économie sociale, est une valeur mobilière dont la rémunération se compose d'une partie fixe (60% de la valeur du titre) et d'une partie liée aux performances de l'entreprise (40%) indexée sur la variation de la capacité d'autofinancement.

Ses avantages sont multiples pour les entreprises émettrices : ne conférant aucun droit de vote, il n'entraîne pas de modification de la structure du capital et respecte le principe "un homme, une voix" ; le remboursement est de l'initiative de l'émetteur après une période minimale de 7 ans ; l'émetteur peut racheter le titre via un Plan d'Épargne Entreprise ; enfin, c'est une créance de dernier rang, ce qui lui confère la caractéristique de fonds propres et permet aux entreprises d'aller vers les banquiers court terme dans une position favorable.

L'obligation convertible en actions (OC)

Utilisée essentiellement pour financer les filiales SA des coopératives de l'économie sociale, l'obligation convertible en action est, comme son nom l'indique, convertible en action - à l'initiative du porteur - selon un échéancier et des conditions fixées dès l'émission de l'emprunt. Elles ont plusieurs avantages pour l'émetteur : les intérêts sont moins élevés et les charges de remboursement sont réduites en cas de conversion. Il peut aussi racheter les obligations avant l'échéance, au rythme qui lui convient.

Autres

L'IDES peut également avoir recours à d'autres outils financiers pour répondre à des problématiques précises. Ce sont les prêts subordonnés remboursables pour les mutuelles et les associations, ainsi que les titres associatifs, obligations associatives et comptes courants.

Une force de proposition

L'objet de l'IDES ne se limite pas au financement des entreprises de l'économie sociale. Il mène également de nombreuses actions de réflexion et de proposition auprès des pouvoirs publics et des instances professionnelles afin d'initier les actions les plus à même de favoriser le développement du secteur. Ainsi il a été à l'initiative de plusieurs évolutions législatives pour améliorer les outils de financement de l'économie sociale. La loi de 1992 et la loi TEPA élargissent le champ des déductions fiscales aux souscripteurs de titres participatifs dans les coopératives. À la demande de l'IDES, une disposition de la loi de modernisation de l'économie permet d'améliorer les possibilités de rémunération des fonds propres des associations et des comptes courants.

Une capacité d'expertise

L'IDES fait preuve d'une solide expertise. Aux côtés de spécialistes de l'analyse financière, des profils plus généralistes assurent un suivi attentif de l'actualité des règles auxquelles est soumise l'économie sociale dans le contexte institutionnel, administratif et juridico-fiscal. Fort de ces

atouts, il accompagne au mieux les entreprises de l'économie sociale dans leurs stratégies de développement. C'est à partir de cette expertise, partagée avec les familles de l'économie sociale, que l'IDES a pu faire évoluer les outils de financement en fonds propres disponibles.

Une reconnaissance institutionnelle

L'expérience, l'efficacité associées à sa position centrale dans le financement de l'économie sociale confèrent à l'IDES un rôle majeur dans les instances professionnelles, tant au niveau national qu'europpéen (CEGES, Conseil Supérieur de l'Économie Sociale, CECOP, Groupe politique d'entreprise). Il y défend l'importance des fonds propres et, plus prosaïquement, la nécessité pour les entreprises de l'économie sociale de dégager durablement des résultats positifs et de les conserver au service de leur développement.

La création d'AVISE (Agence de Valorisation des Initiatives Socio-Économiques) a permis à l'IDES de rencontrer de nombreux partenaires engagés dans des actions expérimentales et de défricher de nouveaux marchés.

Les interventions de l'IDES

En 25 ans d'actions en faveur de l'économie sociale, l'IDES a investi 50 600 000 € dans 364 entreprises de ce secteur.

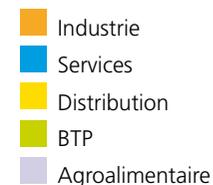
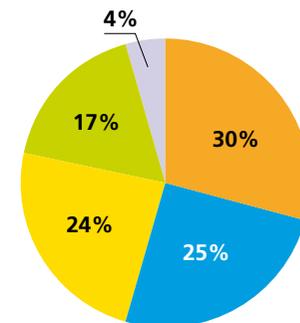
Au 31 décembre 2007, il est partie prenante auprès de 97 entreprises pour une valeur nette de 19 109 000 €. De plus, les partenaires SOFICATRA et SPOT sont engagés à ses côtés à hauteur de 3 800 000 € dans une douzaine d'interventions.

Analyse des investissements de l'IDES

Secteurs d'activité

L'industrie est le secteur le plus fortement financé par l'IDES, en nombre d'entreprises et sommes investies. Elle représente près du tiers des encours, suivie par les entreprises œuvrant dans les services (plus de 25% des encours) et la distribution (près de 25% des encours). Viennent ensuite le BTP et l'agroalimentaire. Sans oublier l'environnement, le commerce équitable, la distribution bio, l'insertion, les services de proximité, les technologies de l'information... À noter que cinq des entreprises actuellement financées par l'IDES sont des entreprises d'insertion.

Répartition par secteurs d'activité



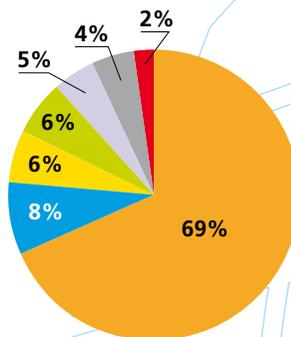
Forme juridique des entreprises

Les Scop représentent la majorité des entreprises financées par l'IDES : plus de 69% des dossiers traités.

Cette proportion tend à décroître, de nouvelles formes juridiques voisines des Scop apparaissant dans un secteur de plus en plus diversifié et spécialisé : SCIC, UES, coopératives artisanales et filiales d'associations ou de coopératives, coopératives de commerçants détaillants, constituent une part croissante ces dernières années.

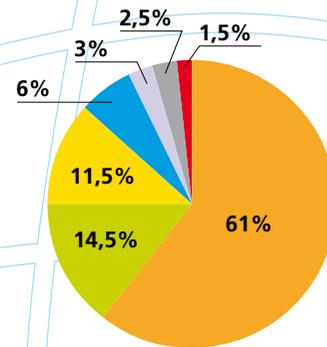
En se référant aux montants investis, la part des Scop descend à 61% des sommes totales engagées par l'IDES. D'autres types d'entreprises prennent en effet de plus en plus d'importance tout en affichant des besoins en financement supérieurs à ceux des Scop. Les coopératives de commerçants détaillants en sont une bonne illustration.

Répartition des interventions par types d'entreprises financées



- Scop
- Coopératives artisans
- Coopératives détaillants
- SA
- SCIC
- Associations
- Sociétés en commandite par actions (SCA)

Répartition des montants investis par types d'entreprises



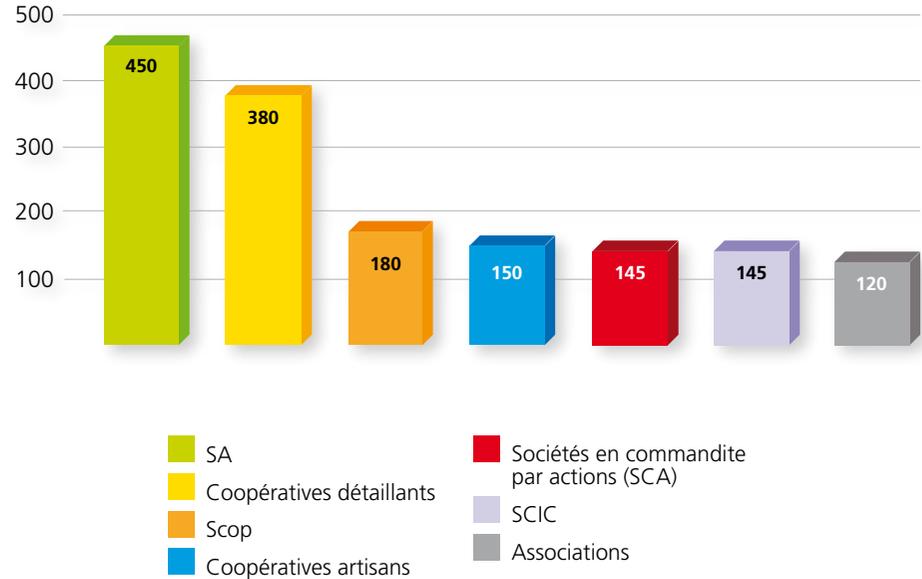
- Scop
- SA
- Coopératives détaillants
- Coopératives artisans
- SCIC
- Associations
- Sociétés en commandite par actions (SCA)

Montant des investissements moyens : bon indicateur des besoins couverts par l'IDES

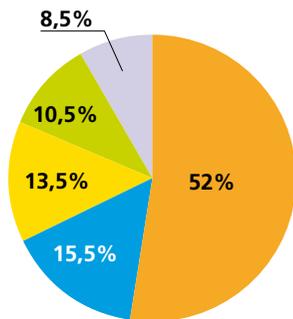
Les tailles des entreprises financées sont très diverses et ne permettent pas une typologie précise. Par contre le montant moyen des investissements réalisés est un bon indicateur des besoins couverts par l'IDES.

Il demeure inférieur à 200 000 €, que ce soit pour les Scop, les coopératives d'artisans ou les SCIC. Il est plus élevé pour les coopératives de commerçants ou les réseaux tel Biocoop. Les exceptions concernent des opérations de croissance externe pour lesquelles les besoins peuvent atteindre un million d'euros, mais elles sont peu nombreuses.

Montant moyen en K€ investi selon forme juridique



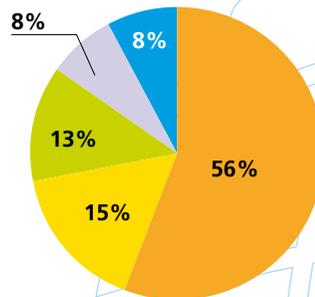
**Types d'opérations
nombre d'entreprises financées**



- Développement
- Reprise
- Création
- Restructuration
- Transmission

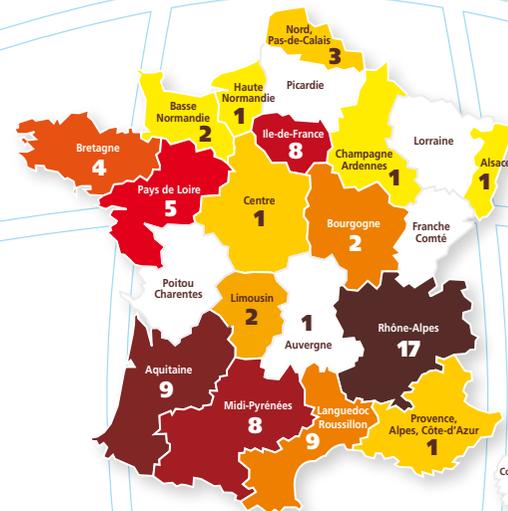
Pour moitié, l'IDES finance des entreprises dans leurs opérations de développement. 40% de ses encours vont à des opérations plus risquées de création, restructuration et reprise d'entreprise. Enfin, 8% de ses encours concernent des opérations de transmission d'entreprise.

**Types d'opérations
pourcentages
montants investis**



- Développement
- Création
- Restructuration
- Transmission
- Reprise

**Localisation géographique
des interventions
de 2003 à 2007**





L'IDES AVEC ESFIN
25 ANS D'INNOVATION
AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE



Initiatives multiples et soutien de projets innovants

Initiatives multiples et soutien des projets

Diversifier les actions

Depuis 25 ans l'IDES multiplie en France les initiatives au service de l'économie sociale. Certaines sont menées principalement par l'Institut, d'autres en collaboration avec ESFIN et ses filiales, d'autres encore avec des partenaires extérieurs selon l'importance des opérations envisagées. L'idée étant de toujours savoir apporter des solutions humaines et efficaces aux besoins générés par une société en constante mutation. Actions témoins au fil des pages qui suivent...

Soutenir la création d'entreprises d'insertion

C'est à l'initiative de l'IDES et du CNEI (Comité National des Entreprises d'Insertion) que la Société de Financement des Entreprises d'Insertion (SOFINEI) est créée le 20 juillet 2005. Outre l'IDES, le CNEI et le Crédit Coopératif participent au capital. Le capital initial de 225 000€ est porté à 1 725 000€ en 2006 par appel public à l'épargne, souscrit essentiellement par des personnes physiques.



Cette Société anonyme coopérative à capital variable intervient pour favoriser la création, la consolidation ou le développement des entreprises d'insertion adhérant au CNEI. Vrais outils éthiques de lutte contre l'exclusion, ces dernières, ancrées localement, créent des emplois

qui facilitent l'insertion des publics en difficulté et qui in fine profitent au développement territorial et durable. En janvier 2008, SOFINEI a bouclé sa première année opérationnelle. Elle a déjà financé 9 entreprises d'insertion pour un montant total de 415 000€. Les entreprises financées ont des profils très divers intervenant dans la numérisation de document, l'environnement, le traitement des déchets, la restauration, l'imprimerie ou les espaces verts. Ce sont aussi bien de petites PME que des PME de plus de 100 salariés.

SOFINEI est agréée "Entreprise Solidaire" ; les souscripteurs, personnes physiques bénéficient d'une réduction d'impôts égale à 25% des versements effectués au titre de souscription au capital d'une PME "solidaire".

Développer les services de proximité

Les emplois de proximité ou services de proximité ou encore services à la personne... ont un double avantage dans le champ social : ils apportent des solutions de proximité à des besoins à la fois très divers et très pointus de différentes populations et ils créent de l'emploi. Autant de raisons pour que l'IDES se mobilise afin de favoriser leur développement.

■ Chèque Domicile

Via le chèque domicile, l'IDES a créé avec ses partenaires, le maillon manquant entre le particulier et les entreprises de l'économie sociale. En effet, ce titre de paiement est utilisé pour rémunérer des services de proximité effectués par les salariés d'entreprises agréées par les pouvoirs publics. C'est un excellent vecteur de développement des emplois de proximité et des entreprises de l'économie sociale, telles les associations d'aide à domicile.

Chèque Domicile naît en 1996. L'IDES et le Groupe Chèque-Déjeuner sont à son origine. À eux deux, ils créent la société émettrice du titre emploi service (devenu depuis la loi Borloo, le CESU ou chèque emploi service universel). Devant l'intérêt social de ce concept et suite à l'activisme de l'IDES, de nombreux partenaires se joignent au projet dès 1998, l'IDES leur cédant au fur et à mesure



de leur engagement une partie de ses parts. Ce sont :

- les fédérations d'associations d'aide à domicile** : UNIOPSS, COORACE, UNA, ADMR, ADESSA, ADOMICILE...
- les banques coopératives** : le Crédit Mutuel, le Crédit Coopératif ;
- les mutuelles** : la Mutualité Française et la Mutualité Fonction Publique ;
- les syndicats** : CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC.

Le principe du chèque domicile est simple. Il fonctionne selon trois règles de base : il s'adresse aux particuliers ; il concerne les emplois de proximité ; et enfin il est aidé financièrement.

Particulier et emploi de proximité : tout particulier peut utiliser un chèque domicile qu'il a acquis par l'intermédiaire d'un financeur (son employeur, son comité d'entreprise, sa mutuelle, sa caisse de retraite, etc.) pour payer une prestation de service effectuée à son domicile : garde d'enfants, soutien scolaire, ménage,

repassage, livraison de repas, aide aux personnes âgées ou handicapées, garde-malades, petits travaux d'entretien, courses, jardinage...

Aide financière : une entreprise ou un comité d'entreprise peut prendre en charge tout ou partie du coût des montants payés par chaque salarié en chèque domicile, dans la limite de 1 830 € par an et par personne. Cette prise en charge est exonérée de charges sociales. Ce peut aussi être l'État qui finance ce titre de paiement qui s'inscrit dans le dispositif fiscal des emplois familiaux. L'utilisateur peut alors déduire de ses impôts sur le revenu la moitié des dépenses engagées, dans la limite de 12 000 € par an. Dès ses débuts, le chèque domicile a été soutenu par les comités d'entreprises, parmi les premiers à acquérir des titres, puis par les caisses de retraite, les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), les mutuelles... signe évident de son utilité.

■ Domatel

Après la création d'un outil financier pour favoriser le développement des emplois de proximité (Chèque Domicile), l'IDES va plus loin en s'investissant dans la création d'un outil efficace pour aider les associations intervenant dans ce secteur à gérer au mieux leur activité. Très vite, l'idée de créer un système performant et universel de télégestion fait son chemin. Dans un premier temps, une phase de réflexion et de



gestation mobilise différents acteurs de l'économie sociale dont l'IDES au sein d'une association dédiée, APTES, créée en 1998.

Puis, en juin 1999, l'IDES, la Caisse des Dépôts et l'Union Nationale des Associations de Soins et Services à Domicile (UNASSAD) signent un protocole d'intention. Il détermine le cahier des charges de la future activité de télégestion de l'aide à domicile.

Elle devra : favoriser la modernisation de la gestion des associations ; contribuer à la maîtrise de leurs frais de fonctionnement ; assurer la transparence des prestations à domicile en garantissant l'effectivité des services rendus ; faciliter l'accès aux services à la personne en sécurisant les transactions...

Mars 2000 : en réponse au protocole d'intention est créée DOMATEL SA, au capital de 38 000 € réparti entre l'IDES, la Banque Fédérale Mutualiste (BFM) et Chèque Déjeuner (capital 2007 : 870 000 €).

Organisé autour d'un centre serveur automate, de logiciels clients installés chez les associations et de l'Intranet, ce système allie la puissance des fonctionnalités à la simplicité d'utilisation.

Schématiquement, quand un intervenant effectue pour une association une intervention chez un particulier, il en informe le serveur au début et à la fin via un appel téléphonique sécurisé. Le serveur centralise toutes les informations utiles : début et fin de l'intervention, nature

de la prestation. Par Intranet et à l'aide de ses logiciels clients, l'association récupère ces informations tout comme celles relatives à l'ensemble de ses intervenants et peut générer toutes les opérations nécessaires à la bonne gestion de son activité : gestion des plannings, des déplacements, édition des factures, des feuilles de paie, statistiques...

En 2007, DOMATEL a enregistré 18 500 000 appels - en progression de 50% par rapport à 2006, soit une moyenne de près de 51 000 appels par jour.

■ Qualidom

En 1995, juste avant la création de Chèque Domicile, l'IDES lance un tour de table avec la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF), la MACIF, la Mutualité Française du Rhône et des banques coopératives, pour créer une plateforme de services centrée sur les emplois de proximité dans le Rhône, Qualidom.

Porte-parole d'un réseau de 125 associations, la plupart membres de l'Union Nationale des Associations de Soins et Services à Domicile (UNASSAD) ou de l'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR), elle favorise les échanges entre les particuliers, les professionnels des services à la personne et les associations d'aide à domicile via un central téléphonique. Véritable interface entre ces trois publics, Qualidom analyse toute demande avec professionnalisme et l'oriente vers les réponses les plus



adaptées. De plus, Qualidom travaille à faire connaître l'ensemble des activités de ses membres. Mieux, elle a une fonction d'observatoire, dont la mission est de repérer les nouveaux besoins en services à la personne susceptibles d'émerger dans la société.

Toutes les associations membres signent une charte de qualité en entrant dans le réseau. L'IDES, avec Qualidom, a précédé les plateformes mises en place par le plan Borloo.

■ La Caisse Solidaire du Nord-Pas-de-Calais. Expérience pilote ?



En 1997 est créée la Caisse Solidaire du Nord-Pas-de-Calais. L'IDES est de l'aventure. Avec le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais et le Crédit Coopératif, ses deux principaux actionnaires. La vocation de cette société financière est de se consacrer exclusivement aux financements solidaires. Intervenant uniquement dans sa région, la Caisse Solidaire du Nord-Pas-de-Calais délivre des crédits à la création et au développement d'entreprises ; elle revêt aussi une importance cruciale du fait qu'elle finance des entreprises dont les promoteurs se trouvent de fait exclus des circuits financiers classiques. C'est la seule expérience de ce type à ce jour. Ses ressources proviennent pour beaucoup de la collecte de l'épargne locale.

C'est une Société anonyme coopérative à capital variable. Elle compte deux collèges : celui des coopérateurs fort de

1 200 épargnants, personnes physiques et morales dont les CIGALES, il détient la majorité des droits de vote ; celui des non coopérateurs composé de personnes morales qui sont des financeurs : Conseil Régional, Crédit Coopératif, IDES, Caisse des Dépôts, MACIF, Crédit Agricole...

Depuis sa création, la Caisse Solidaire du Nord-Pas-de-Calais a levé près de 7 millions d'euros de dépôts auprès

de personnes physiques et morales du Nord-Pas-de-Calais. Elle a financé plus de 1 000 projets, aidé à la création de plus de 500 entreprises pour un montant global de 19 millions d'euros de crédit. Elle a ainsi permis la création ou le maintien de 1 200 emplois dans la région. Expérience unique pour le moment, la Caisse Solidaire du Nord-Pas-de-Calais n'en a pas moins valeur d'exemple.

Développer le commerce équitable

Le commerce équitable est une alternative prometteuse car il aide de nombreux producteurs dans le monde à vivre de leur activité dans des conditions et avec des revenus décents, là où le commerce classique ne leur procure qu'un travail dévalorisé et des ressources misérables. L'IDES ne pouvait ignorer un mouvement à la fois novateur et chargé d'espérances. Il finance donc des entreprises du commerce équitable dont les principaux opérateurs dans ce domaine.

■ Ethiquable

Créée en 2004, la SCOP Ethiquable est un acteur incontournable du commerce équitable en grande distribution. Forte d'un chiffre d'affaires de 4 000 000 € et de 26 salariés, elle désire à la fois renforcer sa structure financière et développer de nouvelles filières d'im-



portation. L'IDES était le partenaire indiqué : Il a souscrit 150 000 € de titres participatifs dans cette structure à sa création.

■ Café Michel

Café Michel est un ancien département du Groupe LOBODIS, spécialisé dans les produits bios et équitables, la transformation de café vert (brûlerie, torréfaction et conditionnement), le négoce de thé et la commercialisation de ces produits via le réseau des magasins bio.



Repris en SCOP en 2007 par Michel Gelis, son créateur, et ses salariés, Café Michel qui réalise un chiffre d'affaires de 1 800 000 € a bénéficié d'une intervention de l'IDES en titres participatifs à hauteur de 100 000 €.

■ Max Havelaar

En 2002 et 2003 un label commerce équitable pour produits alimentaires se crée. Son originalité à l'époque : chercher à être commercialisé dans les grandes surfaces pour atteindre le plus grand nombre. Le label Max Havelaar est lancé. Très vite, le succès est au rendez-vous. À tel point qu'il rayonne bientôt dans les grandes enseignes telles que Monoprix, Carrefour, Cora, Leclerc, Système U, Intermarché... À ce jour, les achats en France de produits labellisés Max Havelaar bénéficient à 168 organisations de producteurs et travailleurs réparties



dans 44 pays d'Amérique latine, d'Afrique et d'Asie. Dans le monde, le label concerne environ 1,4 million de producteurs, 632 organisations, 59 pays. Au total, 5 millions de personnes en bénéficient directement ou indirectement.

En 2007, le label, victime de son succès, nécessite des investissements conséquents pour se restructurer et affronter avec sérénité les défis à venir : l'IDES consent à l'association Max Havelaar un prêt participatif de 100 000 €. 70% du commerce équitable français est labellisé Max Havelaar en 2007.

■ Biocoop

Premier réseau de magasins bio en France. En 1986, une quarantaine de coopératives partageant la même volonté de développer des produits alimentaires biologiques, décide de se regrouper au sein d'une association. Elles élaborent une Charte commune de principes fondateurs : esprit de coopération, développement d'une agriculture biologique durable, transparence et équité des relations commerciales, qualité des produits, et participation des consommateurs. Biocoop est née.

En 1993 un cahier des charges édicte des règles collectives portant sur le choix des produits, la gestion des entreprises et leur dimension sociale.



A partir de 2002, le développement du groupe est tel qu'il nécessite une réorganisation juridique et structurelle. Des mesures sont prises pour protéger la marque. En adoptant leur nouveau statut, les adhérents se font sociétaires et renouvellent leur engagement dans un projet commun. Biocoop devient société anonyme coopérative.

L'IDES intervient à ce moment charnière (2003) en souscrivant 800 000 € de titres participatifs destinés à consolider les fonds propres de la société coopérative. Depuis, le réseau Biocoop voit sa croissance s'accélérer : 219 magasins en 2003 ; 320 en 2008. 152 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2003 ; 372 millions d'euros en 2007.

Développer la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif)

Les associations qui œuvrent dans l'insertion sociale par l'économique et dans la prise en charge de populations socialement fragiles peuvent rencontrer des difficultés pour concilier leurs statuts et structure avec les secteurs d'activités dans lesquels elles se positionnent. L'IDES s'est donc associé à la réflexion de la CG-Scop pour créer une nouvelle structure, plus entrepreneuriale, qui leur donne les moyens d'être mieux adaptées à leur environnement économique. L'exemple des coopératives sociales italiennes, particulièrement bien armées face à ce type de problématique, a servi de base aux travaux.

Société d'utilité sociale

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif est née de cette réflexion. Créée par la loi en 2001, la SCIC est une société anonyme ou à responsabilité limitée originale. Elle a la forme d'une entreprise coopérative et a pour objet "la production ou la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif qui présentent un caractère d'utilité sociale". Cette notion est fondamentale. Un agrément doit d'ailleurs être demandé auprès du Préfet du département où siège la SCIC pour valider ce caractère d'utilité sociale. Valable 5 ans, les critères pour son obtention sont précisément définis : seront prises en compte les contributions "à des besoins émergents ou non satisfaits, à l'insertion sociale ou professionnelle, au développement de la cohésion sociale, ainsi qu'à l'accessibilité aux biens et aux services".

Multisociétariat, multipartenariat

L'une des autres grandes originalités de la SCIC est de pousser tous les acteurs en relation avec elle à se réunir dans une démarche collective. En effet elle instaure le multisociétariat, à savoir l'obligation de regrouper dans son actionnariat ses usagers, ses salariés et au minimum une catégorie d'associés supplémentaires. Pour cette dernière catégorie, ce peuvent être des bénévoles, des financeurs, des collectivités locales... La possibilité d'intégrer les collectivités locales au capital d'une SCIC étant un formidable moteur pour mettre en place des partenariats public-privé au potentiel de croissance prometteur.

Démocratie et non lucrativité

Le principe "un homme, une voix" a été adapté à cette réalité nouvelle. Des collègues peuvent être créés et inscrits dans les statuts, dans les limites de la loi : 10% des voix minimum, 50% maximum par collègue.

La non lucrativité aussi est préservée avec un ensemble de règles dans l'esprit de la charte de l'économie sociale.

À noter qu'à l'occasion de la loi sur les SCIC, l'IDES a obtenu l'extension de l'éligibilité au titre participatif aux coopératives SARL. Depuis décembre 2007, la constitution des réserves impartageables des SCIC est exonérée d'Impôts sur les Sociétés.

Exemples de SCIC financées par l'IDES

■ ADULLACT



En septembre 2002 est créée l'Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales (ADULLACT). Ses fondateurs entendent "soutenir et coordonner l'action des collectivités territoriales, des administrations publiques et des centres hospitaliers dans le but de promouvoir, développer, mutualiser et maintenir un patrimoine commun de logiciels libres utiles aux missions de service public". En d'autres termes, développer des logiciels libres pour libérer les pouvoirs publics du coût des licences qu'ils doivent régulièrement payer aux éditeurs de logiciels privés. En 6 ans, plus de 100 collectivités territoriales,

administrations publiques et centres hospitaliers adhèrent au projet. De nombreuses initiatives originales sont prises par l'association. Pour intensifier son action, elle décide de se transformer en SCIC. L'occasion pour l'IDES de la soutenir en souscrivant en 2005 120 000€ de titres participatifs.

■ Websourd

Association à sa création en 2003, transformée en SCIC depuis, Websourd tient un site Internet permettant aux personnes sourdes d'avoir accès à de nombreux services. Elle salarie une douzaine de personnes, son chiffre d'affaires de 560 000€. L'IDES a investi 180 000€ dans cette SCIC.



Financer des UES (Unions d'économie sociale)



■ Flandre Ateliers

Flandre Ateliers a été créée en juillet 1991 par Hervé KNECHT sous la forme d'une Union d'Économie Sociale, société coopérative SA à Directoire et Conseil de surveillance. L'idée était de créer une structure pour les handicapés, trop à l'étroit dans les Centres d'aide par le travail (CAT), et insuffisamment armés pour travailler dans des entreprises classiques.

Flandre Ateliers est devenue la plus importante société d'insertion du Nord de la France. Elle emploie 265 personnes, dont 220 salariés handicapés.

La plus grande partie du développement et de l'amélioration de ses résultats repose sur le renforcement de son activité COURRIER, créée en 2006 en partenariat avec France Telecom.

Sollicité avec un certain nombre d'établissements dont FINORPA, société de financement de capital-risque du Nord-Pas-de-Calais, pour former un tour de table d'un montant de 1 100 000€ destiné à financer le projet de développement de la société, l'IDES a apporté 150 000€.

Encourager le financement des entreprises solidaires par l'épargne salariale

L'IDES fait partie du réseau FINANSOL. Celui-ci réunit en son sein tous les acteurs qui gèrent des produits d'épargne ainsi que des circuits financiers solidaires. C'est donc en parfaite cohérence avec ses engagements que l'IDES s'est beaucoup impliqué pour promouvoir l'épargne solidaire

dans l'épargne salariale. La loi Fabius, en 2001, agrandit les champs de l'épargne salariale. Surtout, elle crée un nouveau dispositif d'épargne destinée à être investie dans les entreprises solidaires. C'est la première fois qu'un texte législatif crée une telle disposition.

Aider à la modernisation des maisons de retraite

C'est un sujet de société de plus en plus important : le vieillissement de la population et l'émergence de nouveaux besoins venus de personnes âgées à revenus limités constituent, pour les acteurs de l'économie sociale, un véritable défi. Face à un secteur privé lucratif particulièrement actif, l'économie sociale se doit de maintenir la possibilité pour les populations âgées de recourir aux institutions de retraite sans but lucratif. Pour l'heure le secteur non lucratif occupe encore une position dominante ; il s'agit de la préserver. L'IDES s'est attelé à cette tâche en compagnie de l'UNIOPSS (Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et

Sociaux) ; 5 URIOPSS (Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux) ; le Crédit Coopératif et la Mutualité Française. Ensemble, ils ont créé un " pôle national de coopération ". Son but est de mettre en commun les moyens techniques et sociaux pour favoriser la reprise et le développement d'institutions de retraite non lucratives. Il doit notamment réfléchir aux actions à entreprendre pour les rénover, les mettre aux normes, mais aussi pour former médicalement leur personnel. Pour lancer ces opérations de réflexion et d'action, le pôle avait besoin d'un fonds de roulement suffisant. Pour cela, il a fait appel au Crédit Coopératif, à la CPM et à l'IDES.

Constituer des groupes d'économie sociale

La constitution de groupes au sein de l'économie sociale a toujours soulevé deux questions délicates : quelle est son opportunité et quel mode opératoire choisir ? Le droit français n'a pour l'heure trouvé de solution que pour le secteur mutualiste. Pour les sociétés de capitaux, la notion de groupe est fondée sur les rapports entre deux entreprises, à raison d'une prise de participation au capital. Articulés autour de la détention d'un patrimoine, ces groupes sont dits patrimoniaux.

Dans l'économie sociale de telles relations sont impossibles :

une entreprise de l'économie sociale ne peut détenir le contrôle de l'autre. Il faut donc créer entre elles une solidarité autre que financière : ce sont les groupes de solidarité.

Une réalité à l'étranger

La possibilité de groupe économique existe en droit italien et dans le droit de la province basque d'Espagne. En Italie, ce sont les consorzi, une union de coopératives pouvant appartenir à plusieurs familles de coopératives différentes

et qui décident de mettre en commun, au sein du consortium, un certain nombre d'activités. Le plus souvent ce sont des activités d'achat ou de commercialisation. Le système espagnol de Mondragon va plus loin puisque les différentes fonctions mises en commun sont gérées par une coopérative spécifique. Ses tâches peuvent être la trésorerie du groupe, les activités assurantielles ou la commercialisation. De plus, les coopératives qui appartiennent à l'union mettent en commun une partie de leurs réserves financières et de leurs résultats. Cette intégration des fonctions crée la solidarité. Dans les deux cas, espagnol et italien, il n'y a aucun accord capitalistique entre les entreprises.

Une évolution nécessaire en France

La même possibilité pourrait exister en France à condition de modifier la législation des coopératives. Des solutions voisines existent dorénavant dans les mutuelles. Exemple avec la SGAM (Société de Groupes d'Assurances Mutuelles), dont le modèle est assez proche des consorzi italiens.

La modification du statut des Unions d'Économie Sociale peut être également envisagée, l'UES permettant à plusieurs entités de l'économie sociale de travailler ensemble et de mettre en commun une partie de leur

activité. On pourrait aussi envisager de créer des filiales coopératives qui, tout en ayant le statut de coopérative, pourraient être contrôlées par une autre coopérative.

Au Québec et en Belgique, il existe des coopératives d'actionnaires, mais celles-ci ne semblent pas répondre à notre préoccupation nationale. Dans l'état actuel, la transposition de la structure adoptée par les mutuelles (SGAM) au domaine coopératif paraît être une bonne solution pour créer une société de groupe coopératif.

Pour les associations, la constitution en groupes s'annonce encore plus difficile compte tenu de l'absence de lien statutaire et de lien capitalistique entre elles.

Groupe d'économie sociale

À noter que la création d'un statut de groupe coopératif permettrait aussi de réunir des activités complémentaires, dont les cycles de vie ne sont pas nécessairement identiques. Il permettrait, comme c'est le cas pour les mutuelles, des soutiens financiers aux membres dans le respect de l'autonomie de chacun. La direction stratégique serait alors unique : elle s'appliquerait à chacune des composantes du groupe, du fait de la centralisation de fonctions essentielles telles que la trésorerie ou l'action commerciale.

L'IDES À L'INTERNATIONAL



Les grandes dates de l'économie sociale en Europe
Une idée qui gagne du terrain

Les grandes dates de l'économie sociale en Europe

1844 Naissance du mouvement coopératif en Angleterre qui a défini les principes de base de toute société coopérative

1896 Fondation de l'Alliance Coopérative Internationale (ACI)

1950 Création de l'Association Internationale de la Mutualité (AIM) regroupant les organismes d'assurance maladie et de protection sociale de 32 pays

1964 Création de l'Association Internationale des Mutuelles d'Assurances (AIMA)

1978 Première rencontre des mouvements coopératifs, mutualistes, associatifs à Bruxelles

1986 Première Conférence de l'économie sociale à Bruxelles organisée par le Comité de Coordination des Associations coopératives de la Communauté européenne (CCACC) et le Comité Économique et Social Européen

1989 À l'initiative de la présidence française de l'UE première Conférence européenne de l'économie sociale organisée à Paris par François Soulage alors Délégué de la DIES

1989 Création du Comité Européen des Associations d'intérêt Général (CEDAG)

1989 Création du Centre Européen des Fondations

1989 Création de l'Unité "Économie sociale" par la Commission dissoute en 1999 avec la DG XXIII lors de la restructuration de la Commission

1990 Création de l'Intergroupe "Économie sociale" au Parlement Européen

1992 La commission fait voter au Parlement le statut de SCE qui ne sera définitivement adopté qu'en 2003

1993 Création de SOFICATRA

1995 Création d'un Comité consultatif européen de l'économie sociale qui reçoit en 1998 l'investiture de la Commission avec un budget. Il est dissout en 2000

2000 La Conférence Européenne Permanente des Coopératives, Mutuelles, Associations et Fondations (CEP-CMAF) succède au Comité Consultatif Européen et prend le nom en 2007 de "Social Economy Europe"

2000 L'économie sociale est dorénavant traitée à la Commission Européenne par la DG "Entreprises et Industrie" sous l'appellation "Unité Artisanat, Petites entreprises, Coopératives et Mutuelles". Le groupe "Politique des entreprises" comprend 4 représentants de l'économie sociale européenne, dont Jean-Claude Detilleux et François Soulage

2001 Elaboration d'une charte européenne d'économie sociale par la CEP-CMAF

2003 Adoption du statut SCE

2005 Fondation de la société COOPEST à l'initiative de l'IDES et du Crédit Coopératif

2005 Loi italienne créant le statut d'entreprise sociale

2008 Création du SICOOP

Une idée qui gagne du terrain

La solidarité, valeur phare de l'économie sociale n'a pas de frontière. L'IDES travaille donc activement à la faire rayonner hors de France, en Europe et dans le monde. Aux initiatives susceptibles de faire avancer la place des entreprises de l'économie sociale dans l'environnement économique mondial, il ajoute de multiples collaborations et échanges avec divers organismes européens.

SOFICATRA

L'Europe de l'économie sociale est en marche. SOFICATRA en est un exemple. Créée en juillet 1993 avec l'appui de la Commission Européenne, cette société anonyme de droit belge est la première société européenne de capital-risque de l'économie sociale. L'IDES est aujourd'hui son actionnaire principal, détenant 46% de son capital. Mais son actionnariat reflète parfaitement sa dimension européenne : ses actionnaires viennent en effet d'au moins 7 pays européens. Outre la France et la Belgique, sont représentés l'Italie, le Portugal, les Pays-Bas, l'Espagne, l'Allemagne...

SOFICATRA présente l'intérêt d'avoir constitué un réseau de partenaires financiers et de conseils à l'échelle européenne. Les principaux Etats membres de l'Union européenne y contribuent. Il est régulièrement activé

pour constituer des partenariats en Europe et dans les pays destinés à entrer dans l'Union Européenne.

Témoin de son essence européenne, SOFICATRA est un intermédiaire agréé par la Commission européenne dans le cadre du programme JEV (Joint European Venture) qui a pour mission d'encourager les PME des différents pays de l'Union Européenne à conclure des partenariats entre elles. À cet effet, il propose un appui technique financier à toute PME en croissance désireuse de se développer via un partenariat avec une ou des PME européenne(s). Le budget actuel de ce programme est de 20 000 000 €.

SOFICATRA aide par ailleurs les salariés à devenir actionnaires de leur entreprise. Elle recourt pour cela à



différents dispositifs financiers. Avec ses partenaires, elle a ainsi développé et financé des structures de coopératives. Mais d'autres mécanismes d'intéressement sont aussi mis en œuvre. Ce sont les ESOP (Employee Stock Ownership Plans), le MBO (Management Buy Out), le EBO (Employee Buy Out) ou le RES (Rachat d'Entreprises par les Salariés). Les modalités d'intervention de SOFICATRA sont multiples. Ce peuvent être des prises de participations minoritaires dans des conditions négociées de commun accord, des prêts participatifs à long terme (7 à 10 ans),

COOPEST

Le 28 octobre 2004, plusieurs institutions financières de l'économie sociale européenne, dont ESFIN-IDES, signent la Déclaration de Cracovie. Celle-ci annonce en préambule : " Réunis à CRACOVIE à l'occasion de la deuxième Conférence de l'économie sociale dans les pays de l'Europe Centrale et Orientale, les signataires de la présente déclaration, dans la suite de l'initiative lancée il y a deux ans à la Conférence de l'économie sociale de Prague par le Crédit Coopératif, le Crédit Mutuel, ESFIN, SOFICATRA et COOPFOND, ont décidé la création, sous le nom de COOPEST, d'un Fonds de développement en faveur des pays qui viennent de rejoindre l'Union Européenne ou s'apprêtent à le faire prochainement.

Cette initiative contribue dans ces pays à " la reconstruction

des obligations convertibles et des souscriptions de titres participatifs.

Enfin, SOFICATRA gère le Fonds pour le financement de l'économie sociale et durable. Fort d'un budget de 75 000 000 €, ce fonds créé à l'initiative du gouvernement belge est alimenté par l'épargne privée bénéficiant d'un dispositif fiscal avantageux.

SOFICATRA est un partenaire essentiel pour l'action de l'IDES.



et au développement des coopératives, mutuelles, associations et fondations pour qu'elles puissent participer à l'édification d'une société dans laquelle progrès économique et progrès social devraient aller de pair."

En octobre 2005, COOPEST est fondée à Bruxelles. Société anonyme d'investissement de droit belge, elle s'adresse aux pays d'Europe centrale et orientale. Les coopératives, mutuelles, associations, fondations et entreprises sociales de ces pays ont du mal à obtenir des capitaux long terme privés et publics du fait de la fragilité de leur structure financière. La mission de COOPEST est donc de leur apporter des supports financiers long terme, à condition qu'elles portent un projet socialement responsable et

économiquement rentable. La nationalité de ses différents fondateurs traduit la dimension "solidarité européenne" de cette démarche : ce sont le Crédit Coopératif, l'IDES et la MACIF pour la France ; SEFEA, CFI pour l'Italie ; BISE pour la Pologne ; SOFICATRA pour la Belgique. Intervenant via des intermédiaires financiers locaux (banques coopératives, sociétés financières, "crédits unions", institutions de microfinance...), COOPEST investit en dette à long terme : prêts globaux, prêts subordonnés, souscriptions à l'émission d'emprunts obligataires.

Avantage connexe, ses investissements ont un effet levier : ils permettent à leurs bénéficiaires d'accéder aux financements locaux et internationaux (notamment européens).

Les investissements de COOPEST s'échelonnent entre 500 000 et 2 000 000 €. Ils financent tout projet d'économie sociale soit en fonction du statut du bénéficiaire (coopératives, mutuelles, associations), soit en fonction de son activité (insertion, agriculture, bio, énergies alternatives...).

SICOOP : un IDES catalan

Il est naturel que l'IDES, capital-risqueur dédié aux entreprises de l'économie sociale, encourage les créations d'organismes ayant les mêmes finalités en Europe. C'est pourquoi lorsqu'il a été contacté par le Crédit Coopératif pour participer avec lui à la création en Catalogne d'une société d'investissement en fonds propres pour les coopératives, l'IDES a très rapidement donné son accord. En octobre 2007, un accord de principe était signé pour créer la SICOOP : Société d'Investissements dans des Projets Coopératifs de Croissance.



Le premier tour de table a levé 15 500 000 € répartis entre les entités ICF Holding, CLADE, Caixa Catalunya, Caixa Manresa, Caixa Sabadell, le Crédit Coopératif et enfin

la Generalitat de Catalunya. La participation du Crédit Coopératif s'élève à 1 500 000 € et celle de l'IDES est de 1 000 000 €. La SICOOP siège à Barcelone. Elle investira dans des projets de développement et de création d'entreprises de tous secteurs, à l'exception de l'immobilier et de la finance. Elle interviendra, de préférence pour des durées de 5 ans, des montants compris entre 300 000 € et 1 500 000 €, avec des prises de participation ne pouvant dépasser 50%. Les investissements peuvent être effectués indifféremment dans des coopératives sous forme de prêts participatifs et dans des sociétés commerciales sous forme de capital ou de prêts participatifs.

Les critères de création d'emploi, de développement du territoire et de responsabilité sociale seront déterminants pour déclencher ses prises de participation.

SCE : l'économie sociale exporte le modèle coopératif dans toute L'Europe

Le statut de Société Coopérative Européenne est l'aboutissement d'une entreprise de longue haleine qui débute dans les années 1970. Ses initiateurs veulent provoquer, au niveau européen, la reconnaissance de l'entreprise coopérative comme alternative à la toute puissante société anonyme. Dès 1983, les dirigeants de l'IDES, François Soulage et Marcel Hipszman s'impliquent activement dans ce projet.

En 1992, la Commission européenne fait adopter par le Parlement le premier texte de directive et de règlement. Onze ans plus tard, le Conseil des ministres de l'Union adopte les deux textes. Le statut de SCE entre en vigueur en janvier 2006 et s'impose de fait à tout pays membre après transposition en droit national. Ce qui est fait en France depuis juillet 2008. Une entreprise de longue haleine...

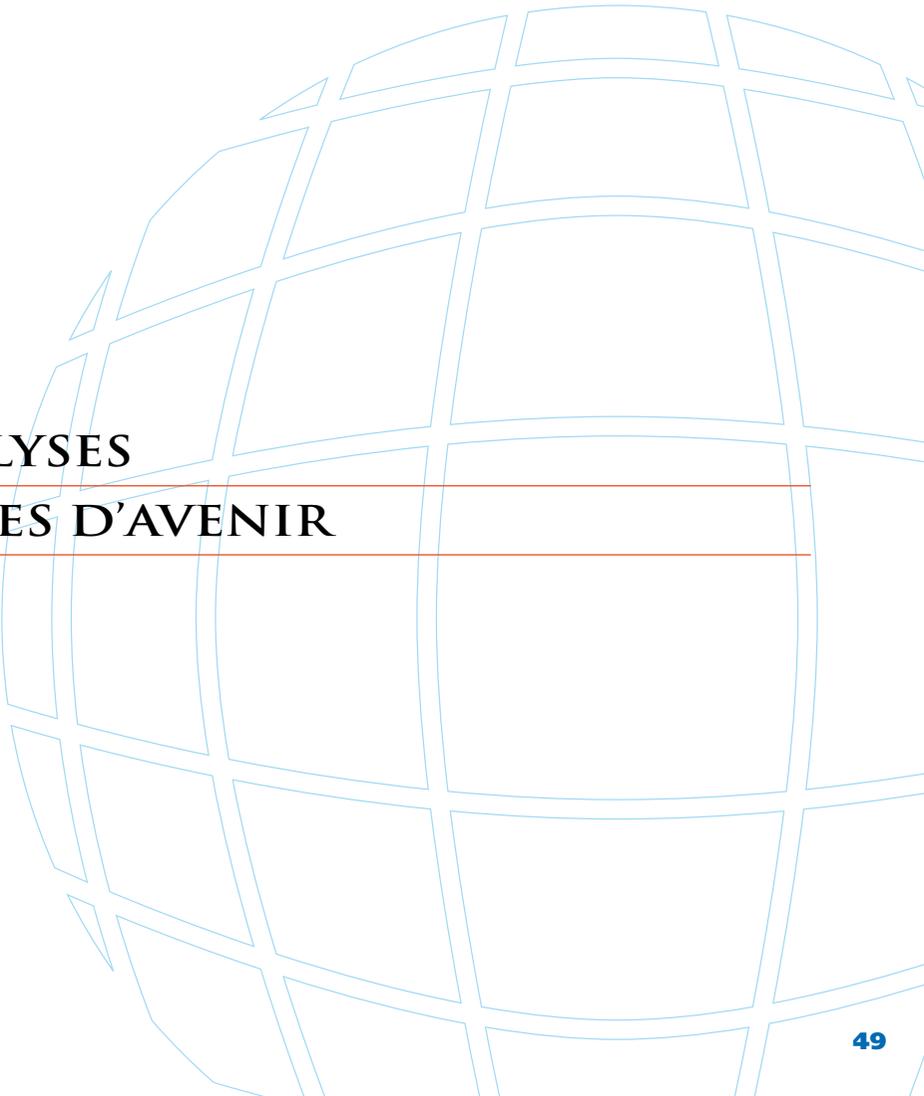
Avant la SCE, une coopérative était dans l'impossibilité d'aller travailler dans les autres pays de l'Union, pour des raisons diverses : soit la législation coopérative n'existait pas, soit les règles locales lui imposaient de créer une filiale sous forme de SA pour s'implanter, ce qui risquait à

terme de lui faire perdre son identité, voire provoquer la disparition de la forme juridique coopérative du paysage économique européen.

Désormais, les 27 États membres accueillent sans discrimination toute coopérative qui le désire : les frontières sont tombées. L'économie sociale a gagné une bataille importante.

Un nouveau statut juridique

Le statut juridique unique de la SCE permet la création d'une coopérative européenne par des personnes résidant dans des états membres différents ou par des entités juridiques implantées dans des états membres différents. Elle doit être dotée d'un capital de 30 000€ minimum. Une SCE peut exercer ses activités dans l'ensemble du marché intérieur avec une personnalité juridique, une réglementation et une structure uniques. Elle peut élargir ses opérations sans créer de réseaux de filiales. Des dispositions ont été arrêtées pour permettre d'impliquer les salariés dans les entités participant à cette action.



ANALYSES
PERSPECTIVES D'AVENIR

Analyses et perspectives d'avenir

Faire l'histoire

L'institut de Développement de l'Économie Sociale a été créé il y a 25 ans. Il est aujourd'hui encore l'un des jalons de ce secteur. Sa création s'inscrit dans la longue histoire de l'économie sociale à la conquête de la place qu'elle mérite dans la politique économique. La concomitance du titre participatif et de l'IDES - pour le souscrire - a permis le développement d'une vraie politique d'apports en fonds propres pour les entreprises de l'économie sociale. Cette décision du Gouvernement de Pierre Mauroy, sous l'influence de Michel Rocard, a joué un rôle essentiel dans le développement de l'économie sociale. Le titre participatif a ensuite connu une vie intéressante puisqu'il a été élargi aux mutuelles, aux institutions de prévoyance et aux associations sous le nom de titre associatif. Aujourd'hui il est l'outil principal de développement des fonds propres pour l'ensemble de l'économie sociale puisque les mutuelles, dans le cadre de leur regroupement ou de leurs recherches de fonds propres, ont largement recours à ce titre.

Un label à revendiquer

Dans la longue action de développement de l'économie sociale, regrettons rapidement que peu d'institutions aient retenu cette expression comme outil d'identification. On ne retrouve en effet l'appellation "économie sociale" que dans le CEGES, Conseil des Entreprises employeurs et

Groupements de l'Économie Sociale ; le Conseil Supérieur de l'Économie Sociale ; l'IDES, Institut de Développement de l'Économie Sociale et enfin la Délégation Interministérielle à l'Innovation Sociale, à l'Expérimentation Sociale et à l'Économie Sociale qui a pris le relais de la Délégation Interministérielle à l'Économie Sociale créée dès 1981. C'est peu.

Un institut tout terrain

Mais allons de l'avant... L'économie sociale touche la plupart des domaines de l'activité économique ; l'IDES, par son actionnariat et par son action, en est la parfaite représentation. Depuis 25 ans, il est un outil de développement de l'économie sociale.

L'IDES a contribué au financement en fonds propres de 364 entreprises pour 100 millions d'euros.

L'IDES a participé à de nombreuses initiatives rassemblant des acteurs importants de l'économie sociale : par exemple pour créer QUALIDOM ; CHEQUE DOMICILE ; SOFINEI ; le pôle de coopération de l'UNIOPSS ; les fonds de garantie pour le microcrédit professionnel inventés par l'IDES ; le fonds de garantie à l'initiative des femmes FGIE (1988) ; le fonds de garantie pour les structures d'insertion par l'économique FGIE (1991).

A noter que ces fonds, aujourd'hui gérés par France Active, ont introduit une vraie révolution et ont été à la base du développement du microcrédit, permettant notamment à

l'ADIE, association pour le droit à l'initiative économique dont on a fêté récemment le 20^e anniversaire, d'être garantie par le FGIE ce qui a favorisé son essor.

L'IDES a également joué un rôle majeur dans l'élaboration des textes législatifs en utilisant sa compétence reconnue dans le domaine financier ; qu'il s'agisse de la loi de 1985 élargissant le bénéfice du titre participatif aux coopératives agricoles ou de celles créant le titre associatif également en 1985 ; qu'il s'agisse de la loi de 1992 modifiant la législation de coopératives et permettant en particulier l'arrivée d'investisseurs extérieurs ; qu'il s'agisse de la loi de 2002 sur les SCIC ; qu'il s'agisse encore de la loi dite "Tepa" de 2007 permettant aux coopératives de bénéficier des dispositions concernant l'ISF.

L'IDES est allé plus loin encore. Il a été particulièrement actif dans l'élargissement de l'économie sociale et solidaire. Par exemple, il a participé à la loi Fabius de développement de l'épargne solidaire. Ce faisant, avec d'autres - dont France Active - il a permis un très grand développement du secteur de l'économie solidaire.

Garder le cap

L'IDES attache une grande importance à l'évolution de la petite sœur de l'économie sociale : l'économie solidaire. Toute l'action de l'Institut, depuis sa création, a été de favoriser une structure juridique fondée sur la primauté de la production de biens et de services et non sur celle du capital. En d'autres termes, l'IDES a été créé pour aider financièrement des entreprises dont l'objectif est de produire des biens et des services au moyen de l'utilisation des capitaux et non, comme c'est le cas pour des entreprises de capitaux, de rentabiliser des capitaux par la production de biens et de services.

L'économie solidaire doit veiller à ne pas basculer dans une inversion des priorités. Si elle ne met pas au premier rang les questions statutaires, elle crée une vraie difficulté car, si sa pratique répond à des objectifs identiques à ceux de l'économie sociale, sa structure juridique ne répond pas à cet objectif et cela introduit un vrai risque de dérapage.

C'est pourquoi l'IDES a toujours souhaité un rapprochement entre l'économie sociale et l'économie solidaire sous le titre "économie sociale et solidaire". En effet, il serait intéressant de voir des entreprises de statut juridique d'économie sociale s'engager totalement et pleinement dans le champ de l'économie solidaire. De la même manière, il serait positif que l'économie solidaire adopte des statuts d'économie sociale, ce qui garantirait définitivement les comportements et les pratiques de ces entreprises.

Et avancer

25 ans après sa création, l'IDES s'investit avec toujours autant de conviction pour donner au monde de l'économie sociale les moyens de tenir sa place dans une économie qui se financiarise de plus en plus. Il s'agit d'offrir une réponse différente : une autre possibilité d'entreprendre, de produire des biens et des services, d'apporter la satisfaction à des besoins auxquels le marché ne donne pas toujours des réponses adaptées à des prix raisonnables, bref, de constituer une alternative à une économie dont la seule logique est le profit.

Il est toujours aléatoire de se projeter loin dans l'avenir. D'autant que des bouleversements considérables dans le monde économique ont eu lieu ces 10 dernières années : le centre de gravité économique se déplace de l'Europe vers l'Asie, la suprématie américaine n'étant plus ce qu'elle était ; les marchés financiers s'avèrent de plus en plus incontrôlables...

Cependant, face à cette mondialisation qui tire à hue et à dia, on peut déjà tirer un enseignement : la prise en compte de la dimension locale devient essentielle pour que l'économie ne sombre pas dans la jungle d'un libéralisme sans règle. L'IDES, outil modeste et efficace, est bien adapté pour accompagner cette dimension locale, il aide

toutes les entreprises qui choisissent ce mode de développement. Le statut d'économie sociale n'est peut-être pas la seule réponse, mais il permet indiscutablement de meilleurs rapports entre les différentes parties prenantes de l'entreprise, en particulier par une plus grande implication des salariés dans son avenir et son développement.

Répondre à la financiarisation de l'économie par un autre modèle économique et financier, c'est l'horizon de l'économie sociale. Pour cela elle doit être mieux prise en considération par les décideurs publics et financiers pour qui, trop souvent, n'existe que le modèle de la société de capitaux.

Les formes nouvelles d'entreprises d'économie sociale (SCIC ou UES), les champs nouveaux tels que les services de proximité, le commerce équitable, les produits biologiques, les énergies renouvelables sur lesquels les entreprises d'économie sociale s'installent, doivent sortir d'une logique expérimentale et abandonner des stratégies de niche pour apparaître comme les symboles avant-coureurs d'un nouveau modèle économique prenant en compte les impératifs du développement durable et intégrant les valeurs traditionnelles de l'économie sociale " Une économie pour l'homme ".

Présence de l'IDES

dans les organismes nationaux et internationaux

En tant qu'actionnaire

Caisse Solidaire Nord-Pas-de-Calais

Chèque Domicile

COOPEST

France Active

GARRIGUE

Qualidom

SESCR

SICOOP (IDES Catalan)

SIFA

SOFICATRA

SOFINEI

En tant que participant aux organes de direction

Association européenne des groupes de coopératives : administrateur représentant le Crédit coopératif.

AVISE : administrateur.

CECOP : administrateur.

Chèque Domicile : présidence. Conseil de surveillance.

Conseil Supérieur de l'Économie Sociale : François Soulage, président de la Commission Europe.

Coopérative Europe, Région Europe de l'ACI : membre au titre du CECOP.

COOPEST : président.

Crédit Coopératif : censeur.

INAISE, Association Internationale des investisseurs dans l'économie sociale : Marcel Hipszman, président.

Les Rencontres du Mont-Blanc de l'économie sociale : administrateur.

SESCR : conseil de surveillance.

SICOOP (IDES Catalan) administrateur.

Social Economy Europe : participation aux travaux au titre du CECOP.

SOFICATRA : vice-président.

SOFINEI : membre du conseil de surveillance.

SPOT : administrateur.

Lexique acronymes

ABCD • Action Bénévole pour la Coopération et le Développement

ACI • Alliance Coopérative Internationale

ADDES • Association pour le Développement de la Documentation Scientifique et statistique sur l'Économie Sociale en France et en Europe

ADESSA • Fédération Nationale d'Associations d'Aide à Domicile

ADIE • Association pour le Droit à l'Initiative Économique

ADULLACT • Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrateurs et les Collectivités Territoriales

ADMR • Aide à Domicile en Milieu Rural

AIM • Association Internationale de la Mutualité

ALDEA • Agence de Liaison pour le Développement d'une Économie Alternative

APTES • Association pour la Promotion de la Télégestion par l'Économie Sociale

AVISE • Agence de Valorisation des Initiatives Socio-Économiques

BDPME • Banque du Développement des Petites et Moyennes Entreprises

BEI • Banque Européenne d'Investissements

BFM • Banque Fédérale Mutualiste

BFS • Bourse aux Financements Solidaires

CCACC • Comité de Coordination des Associations Coopératives de la Communauté européenne

CCAS • Centre Communal d'Action Sociale

CCCC • Caisse Centrale de Crédit Coopératif

CDC • Caisse des Dépôts

CECOP • Confédération Européenne des Coopératives de Production

CEDAG • Comité Européen des Associations d'Intérêt Général

CEGES • Conseil des Entreprises et Groupements de l'Économie Sociale

CEP-CMAF • Conférence Européenne Permanente des Coopératives, Mutuelles, Associations et Fondations

CESU • Chèque Emploi Service Universel

CG-SCOP • Confédération Générale des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production

CIGALES • Clubs d'Investisseurs pour une gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire

CJDES • Centre des Jeunes Dirigeants de l'Économie Sociale

CNCE • Caisse Nationale des Caisses d'Épargne

CNEI • Comité National des Entreprises d'Insertion

CNLAMCA • Comité National de Liaison des Activités Mutualistes, Coopératives et Associatives

CNVA • Conseil National de la Vie Associative

COOPEST • SA d'investissement de droit belge pour les pays d'Europe centrale et orientale

COORACE • Fédérations des Comités et Organismes d'Aide aux Chômeurs par l'Emploi

CPCA • Conférence Permanente des Coordinations Associatives

CPM • Caisse de Prévoyance Mutualiste

CRES • Chambre Régionale de l'Économie Sociale

CSES • Conseil Supérieur de l'Économie Sociale

DCI • Démarche Collective d'Innovation

DIIESES • Délégation Interministérielle à l'Innovation, à l'Expérimentation Sociale et à l'Économie Sociale

DRAS • Dispositif Relais pour l'Actionnariat des Salariés

- EBO** • Employee Buy Out
- EFICEA** • Échange Financement Information pour la Création d'Entreprises et d'Activités
- ESFIN** • Économie Sociale Finance
- ESOP** • Employee Stock Ownership Plans
- FCPE** • Fonds Commun de Placement d'Entreprise
- FEI** • Fonds Européen d'Investissements
- FGAP** • Fonds de Garantie pour le développement des Ateliers Protégés
- FGES** • Fonds de Garantie de l'Économie Sociale
- FGIE** • Fonds de Garantie pour les structures d'Insertion par l'Économique
- FGIF** • Fonds de Garantie pour la création, la reprise ou le développement d'entreprises à l'Initiative des Femmes
- FINANSOL** • Finances Solidaires
- FNARS** • Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale
- FNMF** • Fédération Nationale de la Mutualité Française
- GIEPP** • Groupement pour l'Initiative et l'Elaboration de Projets Professionnels
- GMF** • Garantie Mutuelle des Fonctionnaires
- IDES** • Institut de Développement de l'Économie Sociale
- INAISE** • Association Internationale des Investisseurs de l'Économie Sociale
- JEV** • Joint European Venture programme UE
- LEGA** • " Lega delle cooperative italiane " Ligue des cooperatives italiennes
- MAAF** • Mutuelle d'Assurance Artisanale de France
- MACIF** • Mutuelle d'Assurance des Commerçants et Industriels de France
- MAIF** • Mutuelle d'Assurance des Instituteurs de France
- MATMUT** • Mutuelle d'Assurance des Travailleurs Mutualistes
- MBO** • Management Buy Out
- MGEN** • Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale
- PEE** • Plan d'Épargne Entreprise
- PEI** • Plan d'Épargne Interentreprise
- PPSEV** • Plan partenarial d'Épargne Salariale Volontaire
- RES** • Rachat d'entreprise par les salariés
- SCE** • Société Coopérative Européenne
- SESCR** • Société d'Exploitation des Salons du Cercle Républicain
- SGAM** • Société de groupes d'Assurance Mutuelle
- SCIC** • Société Coopérative d'Intérêt Collectif
- SCOP** • Société Coopérative Ouvrière de Production
- SICOOP** • Société d'Investissement dans des projets Coopératifs de Croissance en Catalogne
- SIFA** • Société d'investissement France Active
- SOFARIS** • Société française de garantie des financements des PME, filiale de la BDPME
- SOFICATRA** • SA européenne de droit belge pour le financement de société coopérative ou participative à dimension européenne
- SOFINEI** • Société de Financement des Entreprises d'Insertion
- SPOT** • Société de financement de coopératives de production
- TEPA** • Loi en faveur du Travail, de l'Emploi et du Pouvoir d'Achat, dite aussi " Paquet fiscal ", juillet 2007
- UES** • Union d'Économie Sociale
- UNASSAD** • Union Nationale des Associations de Soins et Services à Domicile
- UNIOPSS** • Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux
- UNMAPAH** • Union Nationale Mutualiste pour les personnes âgées et les personnes handicapées
- URIOPSS** • Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux

Ouvrage réalisé à l'occasion du 25^e anniversaire de la création de l'IDES
avec la collaboration de François Soulage et de Marcel Hipszman



Institut de Développement de l'Économie Sociale
2 Place des Vosges - Immeuble Lafayette - La Défense 5 - 92400 Courbevoie
Tél : 01 55 23 07 02 - Télécopie : 01 49 00 19 82
E-mail : esfin@esfin-ides.com - Site : www.esfin-ides.com

Conception et rédaction Janine Euzet Communication
Conception graphique et réalisation Kabuki - Vincennes
Crédit image Kabuki / Ingram
Impression Neotypo - Besançon

Novembre 2008